

Jusqu'au 2. 3. 1840 Antoine Pescatore fit partie des différentes commissions de gouvernement présidées successivement par le Duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach, le général-major de Gœdecke et l'innommable Hassenflug.

On a vivement critiqué le peu d'empressement avec lequel les membres du gouvernement s'étaient occupés de leurs hautes fonctions, abandonnant au dévoué secrétaire général *J.-B. Gellé* et à ses subordonnés tout le fardeau du pouvoir.

En fait la juridiction du gouvernement ne s'étendait pour ainsi dire que sur la seule ville de Luxembourg. Mais les membres de la Commission auraient tout de même pu montrer un peu plus de décence en empêchant que ne se vouassent trop exclusivement qui à son étude d'avocat, qui à ses affaires et son industrie. Le comble est que lorsque *Stift* s'en plaignit, ces « ehrsame Nutzniesser des Schlendrians » comme les caractérise Mullendorff tout en parlant de « allzu patriarchalische Missbräuche » — s'en trouvèrent choqués. (20)

Pur ce qui concerne la personne d'Antoine Pescatore, on peut lui trouver quelque excuse de ne s'être pas plus activement occupé de la chose publique quand on se rappelle que son frère JEAN-PIERRE délaissait de plus en plus les affaires luxembourgeoises au profit de ses intérêts en France. Enfin il ne faut oublier que lorsque Antoine Pescatore pria le Roi de le démettre de ses fonctions, celui-ci insista pour qu'il continuât à figurer de nom dans la commission du gouvernement, avec la mention « en congé illimité » (janvier 1837).

Jusqu'à cette date Pescatore peut être considéré comme l'orangiste le plus influent du pays. Au point de vue intellectuel et de la culture générale, *Schrobilgen* et de la *Fontaine*, qui prendra d'ailleurs sa succession comme « chef de file », lui ont été bien supérieurs. Mais en tant que usufructier du régime hollandais, il était au premier rang. En ce sens il fut le prototype de « l'orangiste-profiteur » auquel M. A. Calmes, dans un de ses livres, a identifié bien à tort la généralité des orangistes. (21)

Mais si Pescatore a pu personnellement mettre à profit l'estime en laquelle le tenaient le Roi et *Stift*, il n'en est pas moins vrai qu'il a gardé son franc parler et toute son objectivité notamment dans le rapport secret qu'il élabora le 6. 2. 1833 sur la demande du référendaire intime, en vue d'exposer les avantages et les inconvénients de l'accession éventuelle à l'Union douanière.

Même M. Calmes (l'ennemi irréductible des orangistes et qui a eu le mérite de tirer au jour ce rapport), déplore que le Roi et *Stift* n'aient pas tenu le moindre compte des sages conseils donnés par Pescatore. (22)

En présence de la situation économique désolante de 1839, Pescatore, une fois de plus, tenta de persuader Guillaume I^{er} qu'il fallait sans tarder *venir en aide au crédit*. Son mémoire daté du 18 novembre et que nous citons d'après la même source « préconisait une caisse hypothécaire et une caisse de crédit industriel prêtant sur des garanties autres que les hypothèques. L'institution devait être placée sous la